

Le 27 mars, le PEV veut conserver les dix mandats actuels au Grand Conseil.

Le 13 février, les citoyen-ne-s se prononceront sur cinq objets de votation.



Photos: PEV



Christine Grogg, candidate au Conseil-exécutif; le groupe parlementaire PEV actuel au Grand Conseil.

ÉLECTIONS AU CONSEIL-EXÉCUTIF ET AU GRAND CONSEIL 2022

Confiants pour les élections cantonales



Les élections au Grand Conseil et au Conseil-exécutif du canton de Berne auront lieu le 27 mars 2022. En tant que PEV, nous voulons conserver les dix mandats actuels au Grand Conseil et gagner deux sièges supplémentaires.

Le besoin d'une politique orientée vers la recherche de solutions et le déblocage des situations n'a probablement jamais été aussi important qu'aujourd'hui. La division ne nous fait pas avancer. En tant que

groupe parlementaire du PEV, nous sommes cinq députées et cinq députés à siéger à l'Hôtel du gouvernement en tant que force politique unificatrice et équilibrante au Grand Conseil. Au cours de la législature actuelle,

les député-e-s du PEV ont mis l'accent sur les domaines de la formation, de l'environnement, de l'énergie et de la numérisation. Les dix député-e-s actuelles du PEV se représentent toutes et tous le 27 mars.

Pour les élections au Conseil-exécutif, le PEV se lance dans la course avec Christine Grogg, agricultrice et députée de Haute-Argovie. En tant que véritable politicienne du centre, elle veut construire des ponts entre les blocs politiques au sein du gouvernement et s'engager pour une meilleure cohabitation dans le canton.

Le taux de participation ne sera probablement que d'environ 30 %, comme lors des dernières élections. Pour nous, en tant que PEV avec une base très fidèle, cela représente une grande chance. Si nous parvenons à mobiliser nos « propres » électrices et électeurs et à les motiver à voter, une nette augmentation du pourcentage du vote et donc l'obtention de sièges supplémentaires sont possibles. Merci de nous soutenir dans cette démarche.

Ruedi Löffel, co-secrétaire général du PEV BE, ancien député
Philippe Messerli, co-secrétaire général du PEV BE, député

VOTATION CANTONALE DU 13 FÉVRIER

Imposition moderne des véhicules routiers

Ces dernières années, le marché automobile a connu de profonds changements. Des voitures nettement plus puissantes et plus lourdes ainsi que davantage de véhicules 4x4 sont apparus sur le marché. Cela entraîne une augmentation des émissions polluantes et des dommages à l'infrastructure routière.

Depuis 2013, la part des voitures présentant la pire efficacité énergétique, en classe G, est passée de 6,3 % à 30,5 %, tandis que le poids moyen est passé de 1502 à 1692 kg. Mais en 2021, on a également mis en circulation 70 % de voitures électriques de plus qu'en 2020. Aujourd'hui, les voitures plus petites et plus

légères sont taxées disproportionnellement. Cela est injuste et ne motive pas le passage à des véhicules plus respectueux de l'environnement.

Tous ces changements, ainsi que l'article sur la protection du climat dans la Constitution bernoise, approuvé par le peuple, ont incité le Conseil-exécutif à adapter la loi sur l'imposition des véhicules routiers. Le projet de loi se base sur une motion adoptée par le Grand Conseil en 2019 pour une taxation écologique des véhicules à moteur.

La modification de la loi prévoit de taxer davantage les véhicules lourds très polluants, à l'exception des véhicules utilisés à des

fins commerciales et agricoles. Les voitures électriques seront taxées en fonction de leur poids, conformément au principe de causalité. La majorité du Grand Conseil est convaincue qu'une imposition des véhicules en fonction de leur poids et de leurs émissions de CO₂ permettra d'atteindre l'effet incitatif visé par la politique environnementale. Des recettes supplémentaires de 40 millions de francs sont attendues. Celles-ci doivent être utilisées pour réduire les impôts des personnes physiques. La loi ainsi révisée crée les incitations financières nécessaires, est moderne et tient compte de l'évolution technologique. Rouler



Hanspeter Steiner

propre, économiser des impôts. Oui à un impôt moderne sur les véhicules!

Hanspeter Steiner, député, Vechigen

Une session d'hiver très chargée



L'ordre du jour de cette session était très chargé. Elle a débuté par une discussion sur les mesures de protection concernant le Covid-19. Les député-e-s ont choisi de siéger avec un masque et une bonne partie d'entre eux se sont soumis volontairement à des tests de dépistage.

La session a été marquée par une journée du bilinguisme, la plupart des intervenant-e-s, dont **Christine Grogg**, se sont donné la peine de s'exprimer dans la deuxième langue du canton. Dans le cadre de la révision de la loi sur la haute école pédagogique (HEP) bernoise, l'admission possible de candidat-e-s à la HEP avec une maturité professionnelle sans examen préalable a été très débattue et finalement acceptée contre la majorité de notre fraction.

Tom Gerber a invité le plenum à accepter le rapport de la commission de gestion concernant la vente de la parcelle du « Viererfeld » à Berne, même si le canton ne saura jamais combien de millions il a perdu dans cette

transaction immobilière particulièrement mal documentée.

Philippe Messerli a défendu l'introduction du droit de vote à 16 ans qui a été accepté par le parlement, mais qui devra encore recevoir l'aval de la population bernoise.

Tabea Bossard-Jenni s'est engagée sans succès pour un article sur l'énergie solaire et une interdiction des nouveaux chauffages à mazout dans la loi sur l'énergie. Nous aurons malgré tout une loi qui va dans la bonne direction, mais avec une politique des tout petits pas.

Lors du débat sur le budget notre fraction s'est engagée avec succès pour une augmentation du pot de subventionnement

pour la transition énergétique.

Par la voix de **Barbara Streit-Stettler**, le groupe du PEV a refusé autant les grandes dépenses supplémentaires que les vœux d'augmentation de l'imposition. Cependant le groupe parlementaire aurait souhaité des mesures salariales un peu plus étoffées en faveur du personnel des soins. Le Grand Conseil a fini par accepter un budget tout de même largement déficitaire d'un peu plus de 80 millions de francs.

Hanspeter Steiner a défendu avec beaucoup d'engagement et finalement avec succès que les requérant-e-s d'asile débouté-e-s obtiennent l'aide d'urgence lorsqu'ils sont logés chez des privés et ceci grâce à une alliance du centre forte.



Tom Gerber

Les parlementaires se sont quittés avec plus de deux journées d'ordre du jour reportées à une troisième semaine de session au printemps.

Tom Gerber, député, Reconvilier

🇨🇭 VOTATION FÉDÉRALE DU 13 FÉVRIER

Oui à la protection de la jeunesse et à la justice fiscale



Le PEV Suisse ainsi que celui du canton de Berne se prononcent en faveur de l'initiative pour la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac et la loi sur des mesures en faveur des médias. Cependant le PEV dit non à la suppression des droits de timbre et à l'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine.

Publicité pour le tabac : La loi permet la publicité pour le tabac dans les journaux gratuits et lors des festivals, afin de rendre les jeunes dépendant-e-s de la nicotine dès leur plus jeune âge. L'initiative pour la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac veut

interdire cette pratique.

Des mesures en faveur des médias : En ces temps de « fake news », de désinformation et de baisse des recettes, il est juste de prendre des mesures en faveur des médias. Cela contribue au maintien de la diversité des médias et d'un

journalisme de qualité.

Les droits de timbre : La suppression partielle du droit de timbre n'a rien à faire avec une justice fiscale. Le secteur financier est déjà exonéré de la TVA et les grandes entreprises ont déjà bénéficié des réformes de l'imposition des entreprises 1 et

2 et de la réforme fiscale 2019.

L'interdiction de l'expérimentation animale et humaine :

Cette initiative interdit tout et ne permet plus aucune pesée des intérêts. Elle entraînerait de dangereux problèmes d'approvisionnement en biens médicaux.

PEV CH



VOTATIONS du 13. fév. 2022

Infos:

evp-be.ch et evppev.ch/fr/votations

| | | |
|--|--|-----|
| | Imposition des véhicules routiers | OUI |
| | Contre l'expérimentation animale et humaine | NON |
| | Protection contre la publicité pour le tabac | OUI |
| | Loi sur les droits de timbre | NON |
| | Loi sur un train de mesures en faveur des médias | OUI |